

ARRETE N° 2011 / CONFERENCES DE TERRITOIRE

Service : Pôle Stratégie

Fixant la composition de la Conférence de Territoire Sud
Basse Terre de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-
Barthélemy et Saint-Martin

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1432-4, L.1434-3, L.1434.4 et L 1434-17,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif aux conférences de territoire.

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ARS/PSTR/N° 00-2010/Territoires de santé, du 31 décembre 2010, portant définition et découpages des territoires de santé pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Vu les propositions des organismes concernés.

ARRETE

Article 1^{er} : La conférence de territoire Sud Basse Terre de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est composée ainsi qu'il suit :

Au titre du Collège 1 - Représentants des établissements de santé

Pour les organisations d'hospitalisation publique et privée

- Titulaire : **M. Christian CELESTE**, Directeur CH Basse-Terre
Suppléant : **M. Jean-Claude HUC**, Vice Président du Conseil Surveillance CHBT
- Titulaire : **M. Francis FARANT**, Directeur CH Montéran - St Claude
Suppléant : **M. Elie CALIFER**, Président du conseil de surveillance CH Montéran
- Titulaire : **Dr Pierre SAINTE-LUCE**, (FHP) Clinique Maniokani - Gourbeyre
Suppléant : **Mme Viviane GABRIEL**, Directrice de la Clinique La Violette - Trois Rivières
- Titulaire : **M. Pierre Paul TIROLIEN**, Clinique Nouvelles Eaux-Vives - St Claude
Suppléant :

Pour les présidents de CME publics et privés

- Titulaire : **Dr Jacques CHEVALLIER**, Président CME CH Basse-Terre
Suppléant : **Dr Ibrahim ABOUD**, Président CME CH Montéran – St Claude
- Titulaire : **Dr Edouard GALANTH**, Président CME Hôpital Maurice SELBONNE - Bouillante
Suppléant : **Dr André ATALLAH**, Vice Président CME CH Basse-Terre
- Titulaire : **Dr Jean MAYMAT**, Président CME Clinique Maniokani - Gourbeyre
Suppléant : **Dr Roger DUFRESNE**, Président CME Clinique Nouvelles Eaux Vives - St Claude

Au titre du Collège 2 - Représentants des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour les établissements oeuvrant en faveur des personnes âgées

- Titulaire : **M. Elie REGENT**, Directeur Hôpital Capesterre-Belle-Eau
Suppléant : **M. Joël BEAUGENDRE**, Président du Conseil de surveillance Hôpital Capesterre-Belle-Eau
- Titulaire : **M. Eugène GUIRIABOYE**, Directeur Hôpital Maurice SELBONNE - Bouillante
Suppléant : **M. Serge ZOU**, Vice Président du Conseil de surveillance Hôpital Maurice SELBONNE – Bouillante
- Titulaire : **M. Robert SILO**, FEHAP - Directeur Résidence Senior Les Flamboyants - Gourbeyre
Suppléant : **M. Gérald CHAPITEAU**, Adjoint Directeur Résidence Senior Les Flamboyants - Gourbeyre

Pour les établissement oeuvrant en faveur des personnes handicapées

- Titulaire : **M. Guy MEPHON**, Président EPHPHETHA – Capesterre Belle Eau
Suppléant : **Mme Annick-Claude ELIZOR**, Directrice EPHPHETHA – Capesterre Belle Eau
- Titulaire : **M. Joseph BLOMBO**, ESAT Le Chamfleury - Gourbeyre
Suppléant : **M. Didier MARCHEGUAY**, IME Denis Forestier - Bouillante
- Titulaire : **Mme Lina LABBE**, Ass. Dépt^{le} Pupilles Enseignement Public (CMPP/SESSAD Emeraude BT)
Suppléant : **Mme Thérèse DESBORDES**, Sec G^{le} ADPEP (CMPP/SESSAD Emeraude BT)

Au titre du Collège 3 - Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention

- Titulaire : **Dr Jean-Claude PITAT**, Association AGWADEC
Suppléant : **M. Patrick RACON**, Association Libellule - Gourbeyre

Pour les organismes oeuvrant en faveur de l'environnement

- Titulaire : **M. Paul BRUN**, Ancien membre URAPEG, Club des Montagnards St Claude
Suppléant : **M. Gérard BERRY**, Président Organisation des guides de montagne de Guadeloupe - Vieux Fort

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **Mme Andrée NICOLAS**, Croix Rouge
Suppléant : **Mme Eliane MAVAKALA-VITALIS**, UDAF

Au titre du Collège 4 – Représentants de la fédération des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Pour les médecins

- Titulaire : **Dr Marie-Hélène DOENS**, Saint-Claude
Suppléant : **Dr DAMASE**
- Titulaire : **Dr Micheline BRARD**, Bouillante
Suppléant : **Dr Simone SEJOR**, Basse-Terre

Pour les internes

- Titulaire :
Suppléant :

Pour les autres professionnels de santé

- Titulaire : **M. Guy MARIE-LUCE**, SDILG - Capesterre Belle Eau
Suppléant : **M. Michel JERENT**, SNIIL - Basse-Terre
- Titulaire : **Mme Ellène EZELIN**, Syndicat des Orthophonistes
Suppléant : **Mme Lydia URCEL**, Syndicat des Orthophonistes
- Titulaire : **Mme Sylvie DEVAUX**, Syndicat des Pharmaciens
Suppléant : **M. Jacques COMBE**, Syndicat des Pharmaciens

Au titre du Collège 5 - Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

- Titulaire : **Mme Françoise DE KERMADEC**, Ass KARUCARE - annexe Basse-Terre
Suppléant : **M. Jean-Philippe HALLEY**, Ass KARUCARE
- Titulaire :
Suppléant :

Au titre du Collège 6 - Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : **Mme Annick COUTTE-PEROUMAL**, UNAG – Capesterre Belle Eau
Suppléant : **Mme Gaby CURIER**, UNAG - Kerabon Soins - Baillif

Au titre du Collège 7 - Représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean-Luc TROS**, Directeur CSTG
Suppléant : **Mme Françoise MARQUET**, Secrétaire médicale

Au titre du Collège 8 - Représentants des usagers

Pour les associations agréées dans le domaine de la santé (art. L1114-1) dont une oeuvrant dans le secteur médico-social

- Titulaire : **Mme Michèle PAULOBY**, Vice Présidente Ligue Cancer - Basse-Terre
Suppléant : **M. André EBADERE**, Ligue Cancer - Basse-Terre

- Titulaire : **Mme Albertine SALCEDE**, APIPD GPE
Suppléant : **Mme Michelle REPIR**, APIPD GPE
- Titulaire : **M. Alexandre BOUNET**, président Ass. Gpe soutien personnes handicapées - St Claude
Suppléant : **Mme Célimène SAMBAR**, AGSPH
- Titulaire : **Mme Suzy MIRTIL**, Maternité consciente
Suppléant : **Mme Carole COINTRE**, Maternité consciente

Pour les associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **Dr Roberte HAMOUSIN-METREGISTE**, Présidente ADSEA - Gourbeyre
Suppléant : **M. Gilbert CONGRE**, APAJH
- Titulaire : **Mme Elvire EDOUARD-DURIZOT**, Présidente Amis de la maison des Aînés
Suppléant : **M. Emmanuel BELAIR**, Président Club des Aînés - Vieux Habitants

Au titre du Collège 9 - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Pour le Conseil Régional

- Titulaire : **Mme Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD**, Conseiller Régional
Suppléant : **Mme Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE**, Conseiller Régional

Pour les communautés

- Titulaire : **Mme Anne-Lise BEBEL COLOMB**, Communauté de communes Sud Basse-Terre
Suppléant : **Mme Maryse ALEXANDRE-ALEXIS**, Communauté de communes Sud Basse-Terre
- Titulaire : **M. Albert NANGIS**, Communauté de communes Sud Basse-Terre
Suppléant : **Mme Maryse BOUCHAUT**, Communauté de communes Sud Basse-Terre

Pour les communes

- Titulaire : **Mme Yvette LAUPA**, Conseillère Municipale Basse-Terre
Suppléant : **M.** ,
- Titulaire : **Mme Lucie WECKMIRRE**, adjointe au maire de Saint-Claude
Suppléant :

Pour le Conseil Général

- Titulaire : **M. Alain LACAVE**, Conseiller Général
Suppléant : **Mme Henriette FABIGNON-SOLIGNAC**, Conseiller Général
- Titulaire : **M. Guy GEORGES**, Conseiller Général
Suppléant : **M. Marylhène LEFORT-FELICITE**, Conseiller Général

Au titre du Collège 10 - Représentants de l'ordre des médecins

- Titulaire : **M. Charles SEMIRAMOTH**
Suppléant : **M. Serge LOISEAU**

Au titre du Collège 11 - Personnalités qualifiées

- **Mme Danièle DEVILLERS**
- **M. Raymond CABERTY**
-

Au titre du bureau de la conférence

- Le Président
- Le vice-président
- Autres membres élus dont au moins 2 représentants de chacune des catégories issues du collège n° 8

Article 2 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Gourbeyre, le - 8 FEV. 2011

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé

ars
Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

Mireille WILLAUME

